



Procédure de suivi des cas Covid positifs – ARCH athlétisme – octobre 2020

Le CA et les coaches du club font le maximum pour respecter les mesures sanitaires applicables aux sports extérieurs édictées par notre Ministre des Sports en coordination avec les autorités fédérales : bulles de 50 participants, inscription nominative aux séances d'entraînement, port du masque avant et après l'échauffement et l'entraînement, désinfection des mains à l'entrée, prise de la température, distanciation physique et nettoyage régulier des sanitaires.

Nous ne sommes cependant pas à l'abri des infections.

Dès lors, en **collaboration avec notre médecin de club**, le Dr Tanguy de Thier, nous avons mis au point une **procédure permettant d'assurer le suivi** des cas positifs au club.

1. Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. Le patient doit s'isoler immédiatement pour 7 jours et prendre contact avec son médecin afin de passer un test le plus rapidement possible.
2. Si le test est positif, la quarantaine (7 jours) continue et si le test est négatif, il est possible d'en sortir dès que sa situation clinique le permet ;
3. **Le membre testé positif** ou ses parents s'il est mineur, **complète le document** en annexe et le **renvoie au responsable Covid du club**, le secrétaire, Paul Wilmet, par mail wilmetpaul@skynet.be tf 0477 335019
4. Il communique les noms des membres du club qui ont été en « **contact rapproché avec lui, soit pendant plus de 15', sans masque, à une distance de moins d'1m50** »
5. Il ne vient **plus à l'entraînement, se met en quarantaine** et peut en avvertir lui-même les membres en question. Le responsable Covid **recontacte ceux-ci de toute façon**, discute avec eux de la procédure à suivre et en informe le Dr de Thier pour validation.
6. **21 octobre** - Pour les membres asymptomatiques qui ont eu un contact rapproché avec une personne positive, dès que la personne l'apprend ou est contactée par le contact tracing, elle se met immédiatement en quarantaine **pendant 10 jours** à compter du dernier jour où la personne a eu un contact rapproché avec la personne contaminée. **De plus, gardez vos distances pendant les 4 jours suivants**. Ils ne viennent bien sûr plus à l'entraînement en attendant.
7. Dès que les résultats des tests des membres symptomatiques sont **connus, ils en informent** le responsable Covid.
8. En cas de test **positif, ils se mettent en quarantaine**.

9. En cas de test **négatif, ils peuvent revenir à l'entraînement.**

Merci de votre collaboration !

Le CA et les coaches de l'ARCH